

**Séance du 10 février à 20h00
SALLE DU CONSEIL- Peillonex**

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations

Le **10 février 2025**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04 février 2025, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de Peillonex, sous la présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSCH, René CARME, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Sébastien FROMENT, Vanessa SIROT, Laurent VON DACH, Céline GROS, Benoît JUNOD

Excusés ayant donné pouvoir : Agnès GRIVAZ à René CARME

Excusés : Patrick REY, Nathalie RUFFIN, Emmanuelle DE FOURNAS

Absents : Hervé BEL,

Invité : Nathalie FRANTZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de votant (procurations comprises)	11

Le(a) secrétaire de séance est assuré par : Michel BERTHET

Monsieur le Maire déclare à 20h08 la séance du conseil municipal en date du 10 février 2025 ouverte.

ASSEMBLEE :

DELIBERATION N° D001-2025 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du **26 NOVEMBRE 2024**.

DELIBERATION N° D002-2025 : APPROBATION DEMANDES DES SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE REFECTION MONUMENT AUX MORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M Le Maire indique le coût des travaux pour la réfection du Monument aux morts. Il est proposé de déposer un dossier au Conseil Départemental pour une demande de subvention.

Les travaux de réfection sont de 6 330.60 € HT

La demande attendue est de 5 064.48 € HT soit 80 % de la dépense HT des travaux.

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

APPROUVE le projet de travaux de réfection du Monument Aux Morts.

AUTORISE la demande de subvention à hauteur de 80 % soit 5 064.48 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de travaux et toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N° D003-2025 : APPROBATION DEMANDES DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE GASPARD MONGE

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M Le Maire présente le projet du collège Gaspard Monge : un séjour à Londres de 6 jours et 3 nuitées sur place. Visite de Londres, Museum d'Histoire Naturelle, visite du British Museum, balade dans Windsor ...
Le coût du voyage par famille est de 442 euros. Nous avons 11 enfants de Peillonex concernés par ce séjour.

Chaque année les demandes sont examinées,
Après débat et analyse,
Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote
Le conseil municipal, unanime :

APPROUVE le projet « voyage scolaire Gaspard Monge » en accordant une subvention de 50 € par enfant de Peillonex participant à ce séjour à la suite de la demande écrite des parents.

AUTORISE le versement de la subvention après service fait, avec une attestation du collège confirmant la présence des enfants au voyage scolaire.

DELIBERATION N° D004-2025 : APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente le rapport d'orientation ainsi que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 lors de la séance.

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote
Le conseil municipal, unanime :

APPROUVE ET PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget.

DEMANDE au Maire de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies lors de la réunion.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

INFORMATION

- Le recensement de la commune se déroule bien
- Installation d'un panneau d'affiche au cimetière afin de respecter les procédures.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 21h23.

A Peillonex le 17 février 2025
Le Maire, Christian RAIMBAULT

Le secrétaire de séance,
Michel BERTHET



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel BERTHET', is written over the text of the secretary's name.